



## ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2015

Zone P-234

### 1. USAGES AUTORISÉS

#### 1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION

H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement

#### 1.2 GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES

C1 Services administratif, professionnel et technique

#### 1.3 GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC

P2 Enseignement et éducation

P3 Services religieux, culturel et patrimonial

#### 1.4 GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact

### 2. USAGES PARTICULIERS

#### 2.1 Spécifiquement permis

Un marché public temporaire

#### 2.2 Spécifiquement interdit

### 3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

#### 3.1 Implantation

	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Coefficient maximal d'emprise au sol	35%	

#### 3.2 Dimensions

	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	15 m	

### 4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage Type de milieu 2 - Noyau villageois

PIIA Objectifs et critères applicables au Noyau villageois.

RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Zone P-234